

CAP C

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie C

du 21 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La campagne du complément indemnitaire annuel 2026 s'achève avec une mise en paiement prévue sur la paie de juillet prochain.

Une nouvelle fois, **Force Ouvrière** dénonce l'inégalité de traitement pour les agents ayant fait un recours CREP.

En effet, la part variable est fixée en fonction de l'appréciation de l'employeur quant à l'atteinte des objectifs individuels et collectifs et de la manière de servir de l'agent. Toutefois, quand un agent initie un recours CREP, celui-ci est instruit par la CAP et notifié aux employeurs, dans la majorité des cas, après la clôture de la campagne CIA.

Si, en théorie, l'agent s'estimant lésé peut initier un recours contre l'attribution de son CIA, en pratique aucun mécanisme n'est prévu pour pallier cette problématique...

Serait-il possible d'envisager la mise en place d'une enveloppe budgétaire de secours allouée à la campagne annuel CIA, afin de permettre un rattrapage financier en cas de recours CREP favorable à l'agent ?

Force Ouvrière s'inquiète aussi quant à la réforme de la cartographie des formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein du ministère des Armées.

En effet, cette réforme privilégie une logique de rationalisation administrative au détriment de la proximité de terrain.

Si l'administration met en avant des gains d'efficacité, de simplification et de mutualisation, **Force Ouvrière** craint, quant à elle, une perte de connaissance des réalités locales pourtant essentielles dans un environnement professionnel aussi diversifié. Derrière ce désaccord se

joue une opposition de fond entre une approche gestionnaire et une vision plus humaine et ancrée de la prévention.

Force Ouvrière alerte ainsi sur le risque d'affaiblir la capacité d'action en matière de SST, tout en reconnaissant que certaines évolutions peuvent être utiles si elles préservent l'efficacité et le dialogue de proximité.

Pour finir, les élections professionnelles se tiendront du 3 au 10 décembre prochain.

Pourtant, **Force Ouvrière** constate que la campagne électorale est déjà bel et bien lancée ! Si certaines organisations syndicales estiment que dénoncer le manque de personnels récurrents au sein du SPRP, qui allonge mécaniquement les délais de traitement des dossiers, fait de notre organisation des « pompiers pyromanes », nous estimons plutôt que nous sommes les « médecins de l'avant », ceux qui agissent pour soulager les souffrances des agents du MINARM face aux attaques incessantes de leurs droits et de leurs conditions de travail !

Force Ouvrière ne s'excusera jamais de préférer l'action à la communication.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, **Force Ouvrière** vous remercie de votre attention.

Paris, le 21 mai 2026

